

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux modifié,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux modifié,

VU le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 29 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, la promotion et la valorisation des parcours professionnels,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au choix de la catégorie B au titre de l'année 2021 :

- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe :
  - Delphine HOYET
  - Amandine PEREZ
- Rédacteur :
  - Christine DE CECCO
  - Marie-Christine MANDON
  - Aurélie OLEN
- Technicien :
  - Reynald BODENSCHATZ
  - Olivier LEROY DUCARDONNOY
  - Pascal PETIT
  - Eric PICQUOT
  - Mickaël TOUILLET

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services du Département et le Payeur du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
du Département,



Guy CARRIEU